

FRANCE MAYOTTE

FMM n°1496 du mardi 21 février 2017 - Prix de vente : 1€

MATIN

Gestion des déchets : Sada passe en mode répression

Focus / Développement économique

Le FIP ou le coup de fouet à l'investissement des DOM peu connu mais bien présent dans la très importante loi sur l'égalité réelle...



Port de Longoni : les salariés de MCG montent au créneau

Préavis de grève

Salon de l'agriculture

Mayotte sera bien à la 54ème édition

Présidentielle 2017

Le MDM se rallie au camp Macron



Intercommunalité

Coup de maître du maire de Koungou sur l'interco Nord



Photo non contractuelle.

**JOUEZ ET GAGNEZ
1 SCOOTER SYM**

**DU 1^{ER} AU 28
FÉVRIER 2017**

DÉTAILS DU JEU DANS
LES PACKS OULA

AVEC **oula**
C'est bon pour moi,
C'est bon pour toi!

Avec **MAYOTTE MOTO**

Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière. www.mangerbouger.fr

Laiterie...Mayotte

© MayStarCris

En bref...

Pamandzi a son maire

Le maire de Pamandzi Mahafourou Saïdali a démissionné de son mandat il y a maintenant quelques jours et il était nécessaire de procéder à l'élection de son successeur. Le scrutin s'est tenu dimanche en conseil municipal et c'est Siaka Hamidou qui remporte l'hôtel de ville avec 25 voix sur 28 votants, soit une quasi unanimité. Ce qui est normal dans la mesure où il était le seul candidat en lice... De son côté, l'ancien maire démissionnaire doit occuper les fonctions de directeur général des services du conseil départemental.

Disparition

2 pêcheurs de Petite-Terre âgés de 29 et 34 ans ont été déclarés portés disparus dimanche soir. Ils avaient pris la mer samedi matin et n'avaient plus donné signe de vie 24 heures plus tard. Les recherches ont été déclenchées hier matin seulement, c'est à dire très tardivement, le président de l'association des pêcheurs n'ayant été prévenu de leur absence que dimanche en milieu de soirée. Leur embarcation ne disposait que d'un moteur, sans doute celui-ci est-il tombé en panne comme cela se pro-

duit régulièrement.

Sada en mode verbalisation

La commune de Sada met en place la verbalisation pour sanctionner les atteintes à l'environnement. Vendredi 17 février un débat public s'est déroulé pour expliquer les modalités du nouvel arrêté municipal. Le cabinet Insidens qui a participé aux échanges appelait de ses vœux ce passage en mode répression depuis quelques années afin de mieux marquer les esprits. Comment cela fonctionne-t-il ? Il y a 3 catégories d'infractions. La catégorie 1 se consacre aux dégradations de l'espace urbain et la mise en danger du vivre ensemble. L'amende est fixée à 30 euros et peuvent s'ajouter à cela des frais supplémentaires d'enlèvement.

La catégorie 2 s'attèle aux dégradations de l'environnement. Cette fois la note est plus salée, 60 euros avec en sus le coût éventuel de rachat du matériel. La catégorie 3 enfin se penche sur la dégradation de l'environnement et la mise en danger de la vie humaine. Il en coûtera 150 euros (Plus coût du rachat de matériel).

"Dans un souci d'amélioration permanente d'un service public de qualité, la commune de Sada investit depuis deux ans, dans la propreté pour préserver la santé et améliorer les conditions de vie de ses administrés. La commune a beaucoup com-



Catégorie 1 : dégradation de l'espace urbain et mise en danger du vivre-ensemble



Catégorie 2 : dégradation de l'environnement



Catégorie 3 : Dégradation de l'environnement et mise en danger de la santé humaine



CATEGORIE 1

30 EUROS ou
30 EUROS +
COÛT
SUPPLEMENTAIRE
D'ENLEVEMENT

CATEGORIE 2

60 EUROS ou
60 EUROS +
COÛT DE
RACHAT DU
MATERIEL

CATEGORIE 3

150 EUROS ou
150 EUROS +
COÛT DE
RACHAT DU
MATERIEL

munié sur l'ensemble des services et outils disponibles. Les habitants étant désormais bien informés, il est temps d'aborder une nouvelle phase : celle de la verbalisation pour sanctionner les incivilités et les atteintes à l'environnement" précisent de concert la mairie et le cabinet Insidens très impliqué dans ce dossier qui fera sans douter école dans d'autres localités de l'île.

Rendez-vous
Le département communication du Vice-rectorat informe que la 4ème édition des Rencontres de Bandréle aura lieu : jeudi 23 février au LP de Bandréle de 9h00 à 12h00. Lors de cette matinée, le lycée recevra les tuteurs qui accueillent habituellement les élèves du lycée en période de formation en milieu professionnel. Les élèves de 1ère de Baccalauréat Professionnel Gestion Administration quant à eux, présenteront leur formation et pourrons échanger avec d'autres sur les stages réalisés avec ces professionnels.

Nautilus recrute son chargé(e) de projet digital

Rattaché(e) au chef de projet de l'agence, vous serez amené(e) à travailler sur nos différentes missions liées au digital.

- MISSION -

Accompagner à la mise en place opérationnelle des projets digitaux : community management, rédaction de contenu (blog, réseaux sociaux), suivi des correctifs (maquettes, templates...)

Assister à la mise en ligne de campagnes médias Web sur Google Adwords et Facebook

Réaliser les bilans des opérations digitales

Mettre en place des jeux sur Facebook

- PROFIL -

Profil Bac+4/5 : Ecole de Communication / Marketing / Commerce ou équivalent

Passionné(e) par Internet, les réseaux sociaux

Organisé, sérieux, rigoureux

Bonne maîtrise du français, shimaorais, voire du grand-comorien.

- DURÉE -

A partir de février, CDD de 6 mois pouvant déboucher sur un CDI

- COORDONNÉES -

simon.larue@nautilus.fr

nautilus
Conseil en Communication Outre-mer

ANNONCES LÉGALES



**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
DANS**

**FRANCE
MAYOTTE
MATIN**

**en nous contactant par mail à :
france.mayotte@kwezi.fr**

Avis d'appel public à la concurrence

Avis de constitution

Avis de modification

Avis de consultation publique